



Typologie des documents reçus et émis par les communes vaudoises

Ce document contient une liste des types de documents officiels dont les communes vaudoises sont les auteurs ou qu'elles détiennent.

L'accès à ces documents officiels doit faire l'objet d'une pesée des intérêts en présence dans chaque cas particulier, afin de déterminer si aucun intérêt public ou privé prépondérant au sens de la loi sur l'information ne s'oppose à leur transmission.

D'emblée, les documents décrits sous chiffres 2 et 4 de la présente liste ne sont pas transmissibles.

1) Documents de la Municipalité soumis à la LINFO

- Décisions de la Municipalité (mais pas les PV des séances)
- Programme de législature
- Liens avec d'autres communes (conventions de collaborations intercommunales, partages d'infrastructures)
- Participation à des sociétés privées et/ou para-publics
- Délégations municipales dans diverses associations intercommunales, organismes para-publics, conseils d'administration ou de Fondations
- Liste des propriétés et biens communaux (terrains, domaines, immeubles, etc.)
- Liste des locataires (alpages, bâtiments communaux, immeubles locatifs appartenant à la commune, places d'amarrage, etc.)
- Tableau des locations des bâtiments communaux
- Contrat(s) avec le(s) gérant(s) ou exploitant(s) de biens communaux (auberge communale, alpage, etc.)
- Réponses de la municipalité aux procédures de consultation
- **Correspondances adressées à la Municipalité et au greffe municipal, ainsi que les réponses à ces courriers**
- Réponses à des demandes de renseignement
- Circulaires et informations reçues des autorités cantonales
- Statistiques diverses
- Plans communaux
- Projets et documents soumis à enquête publique
- Résultats des enquêtes publiques, oppositions et interventions à ce propos
- Rapports et résultats d'analyses effectués par des services officiels cantonaux ou autres (sur la qualité de l'eau, de l'air, la salubrité des plages et piscines, la sécurité de certaines infrastructures, par exemple)
- Arrêts d'instances judiciaires prononcés dans le cadre de procédures impliquant la commune
- Règlements communaux
- Soumissions et adjudications
- Engagement et promotion de collaborateurs, mutations internes, création et suppression de postes, organisation administrative
- Règlement du personnel communal
- Liste des dates des manifestations publiques (marchés, foires, fête villageoise, abbaye, cortèges) et privées entraînant des restrictions d'usage du domaine public
- Journal de commune et informations tous-ménages
- Coordonnées du site Internet de la commune
- Documents d'archives

- Factures payées par la commune ou émanant de cette dernière
- Résultat(s) des élections et votations sur sol communal (détail)
- Liste des candidats de l'arrondissement électoral aux élections communales, cantonales et fédérales
- Pétitions soumises à la municipalité et réponses fournies par cette autorité

2) Documents de la Municipalité exclus du champ d'application de la LINFO

- Notes et documents d'aide à la décision de la Municipalité
- Notes et instructions internes de la Municipalité à ses services

3) Documents du Conseil général ou communal soumis à la LINFO

- Calendrier des séances du Conseil
- Ordre du jour des séances du Conseil communal ou général
- Préavis de la Municipalité soumis au Conseil général ou communal
- Rapport de gestion de la Municipalité
- Projet de budget soumis au Conseil et budget effectivement voté
- Comptes communaux
- Rapports des commissions du Conseil (embargo jusqu'à discussion au Conseil)
- Réponses de la Municipalité aux motions et interpellations (pour ces dernières, embargo jusqu'à discussion au Conseil)
- Liste des membres du Conseil
- Liste des partis ou groupements représentés au Conseil
- Liste des membres des commissions permanentes et ad hoc du Conseil
- Procès-verbal des séances du Conseil (une fois approuvé par le Conseil)
- Décisions et résultats des votes du Conseil (dès l'issue de la séance)

4) Documents du Conseil exclus du champ d'application de la LINFO

- Procès-verbaux des séances de commission du Conseil